

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Droit civil parc. Droit civil général - 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Droit civil parc. Droit civil général - 1ère année comme suit :

Membres du jury

MARCHAND Jennifer, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

RIFFARD Jean francois, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

PRETOT Sophie, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

BLANDIN Yannick, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MAYMONT Anthony, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

VALETTE Didier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GUEDON Pablo, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DREVET Barbara, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FRANCOIS Gwennhael, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

SAFI Farah, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CAIRE Anne blandine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

PERROT Xavier, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

OULION Remi, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 2

PRETOT Sophie, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

BLANDIN Yannick, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MAYMONT Anthony, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

VALETTE Didier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GUEDON Pablo, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DREVET Barbara, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FRANCOIS Gwennhael, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

SAFI Farah, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CAIRE Anne blandine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

PERROT Xavier, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

OULION Remi, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 5 décembre 2024